

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 10 janvier 2024

PRESENTS : MM. HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. – WINCKEL U. – BÉDARD F. – QUELLARD M.P. - GUERRIER A. - HÉDAN E. –BONNARD C. –PHILIPPOT B. - AUBERT M. –

Absents excusés : DANILO B. donne pouvoir à QUELLARD M.P. – JARNIER L. donne pouvoir à HÉDAN E. - LEGRAND C.

Secrétaire de séance : M. GUÉZO Pascal

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Proposition d'un 2^{ème} berceau à la crèche « le p'tit Club » de Pleucadeuc.

Les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas à délibérer sur ce point.

Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2023.

01_01_2024

Nomination du représentant de la commune pour l'étude complémentaire SMGBO Contrat Territorial – Volet milieux aquatiques sur le bassin versant de la Claie

Afin de poursuivre le travail déjà engagé, il convient de désigner pour 2024 la personne qui représentera la commune, dans le cadre de l'étude menée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) susmentionnée.

Madame Uriell WINKEL se propose pour cette mission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Nomme Uriell WINKEL pour représenter la Mairie dans le cadre de l'étude SMGBO.

02_01_2024

Contrat d'entretien VMC – salle polyvalente

Le contrat d'entretien de la VMC de la cuisine de la Salle des Fêtes étant arrivé à terme, Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise AIR CONTROL'OUEST (ACO) pour 247,20 € TTC par an avec tacite reconduction pour les exercices 2024-2025-2026:

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide le devis de l'entreprise AIR CONTROL'OUEST (ACO) pour l'entretien de la VMC de la cuisine de la salle des Fêtes pour 247,20 € TTC par an avec tacite reconduction pour les exercices 2024-2025-2026.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

03_01_2024

Acquisition d'un serveur informatique

Afin de faciliter et de moderniser l'organisation Informatique de la Mairie et permettre une gestion centralisée des logiciels et des dossiers, une demande de devis a été faite auprès du prestataire informatique EXPERT-SYS pour l'acquisition d'une unité centrale devant servir de pseudo-serveur. Le coût d'achat et d'installation est de 3 495,48 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide le devis présenté par la Société EXPERT-SYS pour l'achat et l'installation du pseudo-serveur dont le coût d'achat et d'installation est de 3 495,48 € TTC.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

04_01_2024

Autorisation au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote des budgets 2024

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales lequel dispose que le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Vu la nomenclature M57, laquelle autorise cette possibilité pour le budget principal,

Vu la nomenclature M4, laquelle autorise cette possibilité pour le budget assainissement,

Vu les montants inscrits aux budgets 2023

Vu les décisions modificatives

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Autorise le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote des budgets 2024 comme suit :

- *Budget principal : hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », opérations d'ordre*

ARTICLE M57 abrégé	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2023 (AVEC D.M)	AUTORISATION POUR 2024 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 500.00 €	625.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	58 000.00 €	14 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	28 494.00 €	7 123.00 €
204	Subventions d'équipement versées	2 899.00 €	724.00 €
21	Immobilisation corporelles	203 207.00 €	50 801.00 €
23	Immobilisations en cours	390 553,00 €	97 639.00 €
	Total	685 657.00 €	171 412.00 €

- *Budget assainissement : Montant des dépenses d'investissement y compris les décisions modificatives, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », dépenses imprévues, opérations d'ordre)*

ARTICLE M57 abrégé	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2023 (AVEC D.M)	AUTORISATION POUR 2024 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000.00 €	6 750,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000.00 €	2 500.00 €
	Total	37000.00 €	9250.00 €

05_01_2024

Tarifs salle communale 2024, règlement et convention

Monsieur le Maire expose les divers tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe les tarifs de location des salles communales comme suit :

Tarifs salle communale			
Associations communales : gratuit.			
Si utilisation de la cuisine, participation eau/électricité : 50 €			
Particuliers commune			
Petite salle		Grande salle	
½ journée**	50 €	½ journée**	120 €
Journée entière*	100 €	Journée entière*	250 €

Cuisine 1, 2 ou 3 jours : 100 €

* La journée s'entend de 9h00 le matin (jour de la location) au lendemain matin 10h00.

** La ½ journée s'entend de 9h00 à 17h00 (jour de la location) ou de 14h00 (jour de la location) à 10h00 le lendemain matin.

Associations et Particuliers extérieurs commune			
Petite salle		Grande salle	
½ journée**	100 €	½ journée**	170 €
Journée entière*	140 €	Journée entière*	300 €

Cuisine 1, 2 ou 3 jours : 140 €

Professionnels hors commune			
Petite salle		Grande salle	
½ journée**	180 €	½ journée**	350 €
Journée entière*	280 €	Journée entière*	700 €

Cuisine 1, 2 ou 3 jours : 140 €

Pour tous (sauf associations congardaises)	
Caution Salles :	500 €
Caution nettoyage :	100 €
Acompte à la réservation :	30 %
Journée supplémentaire (au-delà de 2 jours) :	100 €/jour

06_01_2024

Tarifs camping municipal 2024

Monsieur le Maire expose les divers tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe les tarifs du Camping Municipal comme suit :

Tarifs Camping Municipal	
Campeur	3,20 € /jour
Enfant de -7 ans	1,10 € /jour
Emplacement	3,00 € /jour
Electricité	3,70 € /jour

Garage mort – Limité à 3 jours consécutifs	3,00 € /jour
Douche pour personne extérieure au camping	2,00 € / personne et douche
Taxe de séjour	0,20 € / personne de + 18 ans et par jour
Animaux	0,50 € /jour et par animal
Cabane forfait	16,00 € /jour

07_01_2024

Tarifs tennis 2024

Monsieur le Maire expose les divers tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe les tarifs du Tennis comme suit :

Tarifs Tennis	
Congardais	Gratuit
Extérieurs Commune	3,50 € /personne/heure

08_01_2024

Tarifs photocopies 2024

Monsieur le Maire expose les divers tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe les tarifs des photocopies comme suit :

Tarifs Photocopie Particuliers et Associations (*)			
Format	Noir & Blanc Gratuites pour associations	Couleur (*) Jusqu'à 10 gratuites pour associations	
		Recto	Recto/Verso
A4	0,20 €	0,50 €	1,00 €
A3	0,30 €	1,00 €	2,00 €

09_01_2024

Tarifs Concession cimetière et columbarium 2024

Monsieur le Maire expose les divers tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe les tarifs des concessions Cimetière et columbarium comme suit :

Tarifs Concessions columbarium	
Urne avec plaque	680 €
Concession trentenaire	130 €
Redevance utilisation « livre du souvenir » pour 15 ans	40 €
Dispersion des cendres au « Jardin du Souvenir »	Gratuit

Tarif Concession cimetière	
Trentenaire	120 €

10_01_2024

Tarifs assainissement 2024

Monsieur le Maire expose les divers tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe les tarifs Assainissement comme suit :

Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel HT	45,00 €
Prix par m3 HT	1,80 €

11_01_2024

Tarifs Cantine et Garderie 2024

Monsieur le Maire expose les divers tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe les tarifs de la Cantine et de la Garderie comme suit :

Tarifs Cantine et Garderie 2024	
Cantine	3,60 €
Garderie	1,60 €
Horaires Matin : 7h30 -- 8h30	
Horaires Soir : 16h45 – 18h30	
Tout ¼ d'heure commencé est dû.	
Dépassement 18h30 : pénalité forfaitaire 10,00€ en plus	

12_01_2024

Crèche « le p'tit Club » de Pleucadeuc – Proposition 2^{ème} berceau

En octobre dernier, le conseil a décidé de développer les services proposés aux jeunes parents en réservant un berceau, soit 1 équivalent temps plein (ETP), à la crèche « le p'tit Club » de Pleucadeuc. Celui-ci a immédiatement fait l'objet d'une demande d'un parent. En ce début de mois de janvier 2024, 3 nouvelles demandes ont été présentées à la Mairie. Après vérification, ces demandes représentent 1,32 ETP berceau. Afin de répondre à l'ensemble des demandes, Monsieur le Maire propose la réservation d'un deuxième berceau.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide la réservation d'un deuxième berceau à crèche « le p'tit Club » de Pleucadeuc.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses

- ❖ Enduro. La session 2024 est programmée et passera sur la commune ce printemps.
- ❖ Claudine Bono, locataire du logement et du bail commercial du BAR LE CANAL, se trouve dans une situation financière délicate. Il s'avère qu'elle n'a pas payé ses loyers tant du commerce que de l'appartement depuis plusieurs mois. Une mise en demeure de paiement lui sera adressée prochainement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 01/02/2024.

Affiché le 31/01/2024.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Pascal GUÉZO

Didier HURTEBIZE

